

ENSEIGNEMENT

Régis Falque : un cas pas si isolé que ça

Un professeur exdu de son poste après l'entrée en vigueur de la réforme des titres et fonctions : ce témoignage a fait réagir nos lecteurs enseignants.

• Marie-Laure MATHOT

Le 10 avril dernier, nous vous parlions du cas de Régis Falque, professeur de français à Namur qui ne pourrait plus exercer sa fonction à partir de septembre prochain. En cause : la réforme des titres et fonctions qui entre en vigueur à la rentrée 2016. Le texte prévoit une correspondance entre diplôme et fonction. Son AESS en arts du spectacle et ses trois ans d'expérience ne suffisent plus pour continuer à être professeur de français, un métier qu'il exerce avec beaucoup de passion.

Il s'agissait d'«un cas isolé» pour Éric Daubie, secrétaire général à la fédération de l'enseignement secondaire catholique (Segec). Une réponse qui a fait bondir plusieurs lecteurs enseignants : «Ça me fait

presque rire (jaune) de lire ça, quand je vois toutes les personnes concernées...», lit-on notamment sur Facebook.

Une Citicap débordée

Il est difficile de connaître le nombre exact d'enseignants exclus de leur poste par cette réforme mais on sait que la Commission interréseaux des titres de capacité (Citicap) a du pain sur la planche. C'est elle qui se charge de trouver des solutions pour les professeurs qui ne savent pas s'ils pourront continuer à donner cours l'an prochain.

« Nous sommes encore interrogés très régulièrement par des professeurs qui veulent éclaircir leur situa-

tion », réagit Eugène Ernst, secrétaire général à la CSC-Enseignement qui fait partie de la Citicap.

Et de rappeler à quel point la matière est complexe, si complexe que la Citicap n'aura probablement pas répondu à toutes les demandes pour la rentrée.

Preuve en est avec le témoignage de la Liégeoise Catherine Thoreau, professeur de sciences humaines. « Ça fait un an que je passe des coups de fil pour savoir si je pour-

rai enseigner une matière sur laquelle je travaille d'arrache-pied : les sciences humaines. Quand je pose la question à la Citicap, on me répond qu'ils ont énormément de demandes et qu'ils ne pourront pas traiter la mienne avant septembre. »

« Les secrétariats de direction ne savent pas encore nous donner de réponses car eux-mêmes n'arrivent pas à en

obtenir des instances supérieures. »

Des jeunes enseignants

Résultat : certains craignent pour leur job, en attente de savoir s'ils pourront ou non enseigner en septembre prochain, d'autres savent déjà qu'ils n'auront plus accès à leurs cours.

Les témoignages que nous avons reçus ne s'opposent pas à la réforme mais à « son effet rétroactif ». Ils ne comprennent pas pourquoi ils ne peuvent plus enseigner une matière qu'ils ont donnée pendant deux ou trois ans et dans laquelle ils se sont investis. « La décence ne voudrait-elle pas qu'avant de nous juger incompétents, on vienne au moins examiner notre travail ? », conclut Catherine Thoreau dans sa lettre adressée à la ministre de l'Enseignement, Marie-Martine Schyns. ■

TÉMOIGNAGES « La solide formation » ne suffit plus

Tout comme Catherine Thoreau de Liège, Delphine Mahieu est diplômée en langues romanes et donne cours de sciences humaines depuis trois ans. L'une enseigne à du côté de Liège, l'autre à Bruxelles au Centre scolaire Ma Campagne. Après avoir donné cours pendant trois ans, les deux professeurs ne pourront plus enseigner les sciences humaines car

leur diplôme n'est plus repris pour cette fonction. « Pourtant, j'ai reçu un cours d'histoire, d'art et civilisation et de critique historique. J'ai ainsi pu acquérir une "solide formation en sciences hu-

maines" comme l'indique le site internet de l'UCL », défend Delphine Mahieu. Pour le moment, aucune mesure transitoire n'est prévue pour leur cas.

L'une est enceinte, l'autre maman d'un petit bout de huit mois : difficile d'envisager une formation. « Et le temps que je fasse un master, la personne qui me remplacera aura acquis la même ancienneté que moi », note Catherine. Ceux qui sont dans le cas sont de jeunes profs avec des emprunts sur les bras et le début d'une vie de famille. Ce n'est vraiment pas évident de devoir se reconverter à cette étape de la vie. ■

RÉPONSE Schyns : pas de délai pour la réforme

Reporter l'entrée en vigueur de la réforme ? Il n'en est pas question pour la ministre de l'Enseignement, Marie-Martine Schyns. « Il n'y a aucune levée de bouclier contre le projet. Nous sommes ici face à des difficultés individuelles qui ne doivent pas empêcher de mettre en place une réforme aussi attendue par le secteur. »

La ministre ne nie pas que « le cap de la rentrée sera difficile » mais « tous les acteurs de l'enseignement (Pouvoirs organisateurs, directions, organisations syndicales, Administration, Inspection)

qui se sont mobilisés pendant 5 ans au cours de plus de 120 réunions souhaitent que cette réforme promise depuis 1973 soit mise en œuvre et non reportée. »

Quant aux enseignants en attente d'une réponse de la Citicap, « parmi les cas en suspens, la toute grande majorité doit se résoudre à une application correcte des mesures transitoires. » Bref, ils doivent s'en tenir au texte « qui vise à permettre aux définitifs et aux temporaires prioritaires ou assimilés de poursuivre leur carrière comme s'il n'y avait pas eu de réforme. » ■